

Conditions générales pour travaux et réparations Stellantis

- 1. APPLICATION** - Seules la loi, les dispositions particulières figurant sur les pages suivantes ainsi que les présentes conditions générales, dont le client reconnaît avoir pris connaissance, sont applicables au contrat de vente et au contrat de prestation de services.

DEVIS - Nos devis ne nous engagent qu'à partir du moment où le client nous a retourné le devis et/ou l'ordre de réparation signé pour accord. Cette signature engage irrévocablement le client. Les présentes conditions générales excluent intégralement les conditions d'achat et de vente du client. Les frais liés à l'exécution d'un diagnostic et à l'établissement du devis seront facturés.

- 2. PRIX** - Lorsque, dans le cadre de l'ordre de réparation donné par le client, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pendant l'exécution des travaux, ceux-ci donneront lieu à une adaptation du prix à concurrence de 20 % du montant du devis ou du prix estimatif repris dans l'ordre de réparation. Le client marque dès à présent son accord sur un tel dépassement.

- 3. DÉLAIS** - Les délais sont ceux éventuellement convenus dans l'ordre de réparation, le devis ou le bon de commande, sous réserve de la disponibilité des pièces et de la main-d'œuvre.

- 4. VÉHICULE CONFIE** - Les véhicules qui nous sont confiés restent couverts par les assurances souscrites par le client, même lorsqu'ils sont conduits par notre personnel. À défaut de couverture d'assurance, ils demeurent entièrement sous la responsabilité du client.

- 5. ENLÈVEMENT DU VÉHICULE RÉPARÉ ET RÉCLAMATIONS** - La livraison est subordonnée au paiement intégral de la facture.

Le client est tenu de reprendre son véhicule dans les 48 heures suivant la notification de la fin des travaux. Passé ce délai, il sera redevable, par jour de retard, d'une indemnité correspondant au prix habituellement dû pour la

location d'un emplacement de stationnement, soit 20 € par jour (hors TVA).

Les pièces remplacées sous garantie seront conservées à la disposition du client pendant une période de deux semaines après l'achèvement de la réparation.

Pour être valable, toute réclamation doit être formulée par courrier recommandé dans les huit jours à compter de la date de facturation.

- 6. PAIEMENT** - Si le montant des réparations dépasse 250,00 €, la Direction se réserve le droit d'exiger un acompte ou une provision.

Toutes les factures sont payables au comptant. Tout montant non payé à l'échéance produira de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts légaux de retard. En cas de non-paiement dans les 14 jours suivant une mise en demeure envoyée par courrier recommandé, le client sera redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire égale à 10 % du montant convenu, avec un minimum de 125,00 €.

- 8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** - Sans préjudice de l'application de l'article 6 et par dérogation à l'article 1583 du Code civil, les produits demeurent notre propriété ou celle de la partie à laquelle nous avons cédé de nos droits jusqu'au paiement intégral du montant facturé sur notre compte ou sur celui de l'éventuel cessionnaire de notre créance. Le client prendra toutes les mesures nécessaires afin de garantir l'exécution de cette clause de réserve de propriété.

9. GARANTIE - Nous garantissons nos prestations de services, travaux et livraisons contre tout défaut de matière ou vice d'exécution pendant une période de trois mois à compter de la livraison ou jusqu'à 6.000 km si ce kilométrage est atteint avant l'expiration de ce délai, sauf disposition contraire mentionnée au verso de la facture.

Notre garantie couvre uniquement les travaux effectués ainsi que les pièces réparées ou fournies par notre société dans le cadre de la garantie. Les pièces défectueuses remplacées sous garantie deviennent notre propriété.

Notre responsabilité est strictement limitée à la réparation ou au remplacement gratuit, dans nos ateliers, des pièces ou organes reconnus défectueux, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

Les pièces non fournies par nos soins ainsi que les travaux confiés à des sous-traitants ne sont couverts que par la garantie éventuellement accordée par le fournisseur ou le sous-traitant concerné.

Notre garantie ne s'applique pas aux conséquences résultant d'une utilisation inappropriée ou anormale (notamment surcharge ou vitesse excessive), d'un manque de soin, d'un mauvais entretien, d'une négligence ou d'une inexpérience de l'utilisateur.

Notre garantie est expressément exclue lorsque le client a fait démonter les pièces ou organes en dehors de nos ateliers, sauf autorisation écrite préalable de notre part avant tout démontage.

L'application de la garantie n'a pas pour effet de faire courir un nouveau délai de garantie.

10. RESPONSABILITÉ - Le réparateur décline toute responsabilité pour les objets laissés dans le véhicule.

Lorsque les travaux consistent en des réparations de carrosserie à la suite d'un accident ayant occasionné des dommages à l'un des éléments suivants : châssis, direction, suspension, système de freinage ou en cas de perte totale, la responsabilité du réparateur est expressément et conventionnellement limitée aux réparations qui lui ont été confiées. Le

réparateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable si le véhicule est refusé lors d'un contrôle technique spécial « après accident », institué par l'article 23 sexies de l'Arrêté royal du 15 mars 1968, pour une raison étrangère aux réparations effectuées.

11. RENONCIATION AUX DROITS - Le fait que nous n'invoquions pas une ou plusieurs clauses établies en notre faveur dans les présentes conditions générales ne peut en aucun cas être interprété comme une renonciation à nous prévaloir ultérieurement de ces clauses.

12. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL - Le réparateur est responsable du traitement des données à caractère personnel communiquées par les clients et prospects (nom, prénom, sexe, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone fixe ou mobile) pour des finalités telles que la communication d'offres, l'exécution des contrats et les activités de marketing. Ces données sont conservées pendant une durée de sept ans. Les clients et prospects disposent d'un droit d'accès à leurs données ainsi que d'un droit de rectification. Pour plus d'informations, veuillez consulter sa « déclaration de confidentialité relative aux données », disponible sur son site internet ou sur support durable sur simple demande.

13. COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE - Tout litige relatif aux réparations ou aux livraisons relève exclusivement de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire dans lequel est situé le siège social du réparateur.